

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
En six mois... 16
En trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, chez BONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAYAT-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

18 Juin 1881.

Bulletin politique.

Lex Ferris, loi de fer! tel est le nom dont M. Hervé de Saisy a baptisé, avec autant d'esprit que de vérité, la loi de M. Ferry sur l'instruction obligatoire. Véritable loi de fer qui condamne à l'amende, à la prison, les parents qui ne voudront pas envoyer leurs enfants aux écoles civiques de M. Ferry.

Il y a des pays pauvres où les pères de famille s'absentent pendant une partie de la belle saison; ils vont faire la moisson dans des contrées plus riches, ou émigrent provisoirement dans les grandes villes d'où ils rapporteront au village quelques économies; pendant ce temps, l'enfant ira-t-il régulièrement à l'école? Le père n'en sait rien et ne peut le savoir. Cependant, la commission scolaire informe contre lui, elle l'appelle à sa barre; naturellement il ne paraît pas, car il ignore même l'assignation; on affiche son nom à la mairie, on le condamne à l'amende, puis à la prison.

Dans nos contrées, grâce à Dieu, le sol étant plus riche que dans le Limouzin, l'Auvergne ou la Savoie, le paysan n'est pas aussi souvent obligé de quitter la terre natale; cependant, beaucoup parmi les habitants de nos campagnes se voient dans la nécessité de garder près d'eux leurs enfants. Un garçon de douze ans rend de grands services à la maison, il aide aux travaux des champs; une fille de onze ans aide sa mère aux soins du ménage; elle surveille ses petits frères ou ses petites sœurs au berceau, elle va garder les vaches. C'est prosaïque, sans doute, mais la vie n'est pas une idylle. Ces malheureux, en réunissant toutes les forces de la famille, ont grand peine à

gagner le pain quotidien; la loi diminue leurs ressources en supprimant un travailleur, ils auraient besoin de secours et on les condamne à l'amende, on les jette en prison! Lex Ferris, loi de fer! Loi républicaine.

Et dans quelle prison? En des centaines de communes, il n'y a point de prison, et Dieu merci, le besoin ne s'en fait pas sentir. Le père de famille, ou la mère veuve, sera donc traîné entre deux gendarmes d'une commune éloignée jusqu'au chef-lieu; ce coupable d'un nouveau genre traversera huit ou dix lieues de pays, escorté par les agents, comme le dernier des malfaiteurs, et sera mêlé dans les prisons de ville à la pire canaille. Loi républicaine, loi de fer, Lex Ferris.

« C'est la guerre aux pauvres! » a dit très-bien M. Halgan; c'est aussi la guerre aux riches, mais les riches ont plus de moyens d'échapper aux persécutions pédagogiques; les pauvres seront donc les plus cruellement éprouvés. Les défenseurs de cette loi en ont bien compris les conséquences, et ils se sont efforcés d'en atténuer la portée. Quand la droite montrait à quelques mesures vexatoires elle aboutissait dans la pratique, les républicains haussaient les épaules. Mais non! vous exagérez! « On n'appliquera pas la loi dans ce cas, » disait M. Ferry, et M. Barthélemy Saint-Hilaire: « La moitié de nos lois ne sont pas appliquées. » — Alors, ne la faites pas, répliquait la droite.

Combien de fois M. Jules Ferry n'a-t-il pas eu recours à de pareils effets de tribune? Grâce à ses déclarations benignes, il a enlevé à l'indolent Sénat des articles de loi qui au moment paraissaient inoffensifs et sont devenus plus tard en ses mains déloyales des armes empoisonnées.

Il a osé dire, au Sénat, que les règlements seraient rédigés avec une douceur propre à ménager les susceptibilités les plus délicates. Et quelles garanties en a-t-il données? Sa parole? Moins que cela; écoutons-le:

« Vous en avez pour garantie la sagesse de ce conseil supérieur, qui est... » exclama-

tions à droite. — Très-bien! très-bien! à gauche)... qui est une assemblée dont vous avez pu apprécier la sagesse (rires à droite) dans le règlement de tous les programmes, et qui en a donné des preuves admirables, j'ose le dire et je tiens à le proclamer très-haut. (Nouveaux rires à droite.) Soyez persuadés qu'il ne sortira pas des délibérations du conseil supérieur des règlements d'oppression et de tyrannie. »

Les sénateurs ont pu accueillir ces éloges par des rires ironiques; ils sont bien heureux les sénateurs! Les simples journalistes, quand ils mettent en doute la sagesse du conseil supérieur, sont traduits devant les tribunaux, et, s'il leur arrive d'être acquittés, c'est que cette fois la balance de la justice n'est pas tenue par des juges universitaires.

LE BUDGET.

Le budget est incontestablement la plus importante, sinon la seule importante partie du mandat législatif. Aussi est-ce de celle-là que nos modernes législateurs s'occupent le moins. Avant-hier, par exemple, il n'y avait pas cent députés dans l'hémicycle et c'est à M. de Gasté qu'on a laissé le soin d'ouvrir la discussion générale. Cela suffit à peindre l'intérêt que soulève le budget.

Il est cependant d'un certain poids ce budget. Nous donnerons ci-dessous quelques chiffres extraits du fatras des rapports et afférents aux différents chapitres. Les dépenses prévues pour 1882 (nous ne parlons pas des crédits extraordinaires que chaque journée parlementaire, pour ainsi dire, nous apporte) s'élève environ à deux milliards huit cent dix-huit millions six cent soixante-deux mille neuf cent trente-trois francs, soit cinquante-cinq millions deux cent soixante-deux mille six cent dix francs de plus qu'en 1881.

Dans ces dépenses, la dotation de MM. les députés figure pour onze millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cents francs.

On voit que ce n'est pas gratis que nos députés légifèrent. Conséquemment, nous serions en droit d'attendre d'eux un peu

plus de zèle pour les études et discussions qui touchent d'aussi près le contribuable, ne fût-ce par exemple que pour nous démontrer comment — par un miracle incontestablement plus étonnant que ceux dont les feuilles républicaines et libre-penseuses se gaussent si agréablement tous les jours. — plus on nous chante sur tous les modes l'économie et la prospérité républicaines, plus les impôts augmentent!

Il paraît que ce serait très-difficile à expliquer, car ministres ou membres de la commission du budget (exclusivement choisis dans la gauche bien entendu) ne le tentent même pas. Les honorables reviendront cependant, mais ce sera pour présenter quelque amendement qui leur pourra servir de réclame électorale et qu'ils laisseront tomber d'ailleurs au panier sans s'en préoccuper autrement. Peu leur importe! Leur motion, c'est-à-dire leur réclame, sera faite.

Ces observations ne peuvent s'appliquer qu'à la majorité, seule responsable devant le pays. La minorité, systématiquement privée de tout contrôle préalable, ne peut que noter à la tribune les aggravations de plus en plus inquiétantes de nos charges et de notre dette publique. Elle le fait à propos des discussions générales. Là se borne son pouvoir.

Voici la liste par chapitres des augmentations des dépenses de l'année 1882 sur l'année 1881:

Finances. — 28,914,250 fr. pour la dette publique et les dotations; 477,000 fr. pour le service général du ministère; 150,000 fr. pour les remboursements et restitutions, non-valeurs et primes; plus 2,375,750 fr. pour les frais de régie, de réception et d'exploitation des impôts.

Le chiffre total des crédits affectés au ministère est de 4,478,955,721 fr.

Justice. — 4,348,300 fr., motivés surtout par les frais de justice.

Le crédit s'élève à 35,895,742 fr.

Affaires étrangères. — Crédit total: 13 millions 833,300 fr. Augmentation: 190,000 francs, dont la plus grande partie est moti-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Non, mes regrets n'étaient pas superflus, car ils ne se traduisaient pas en aigres plaintes, en récriminations violentes; ils étaient pour moi une préparation à un meilleur avenir.

En rentrant dans la vie commune de la prison, j'étais comme renouvelé; une sève nouvelle circulait en moi, la sève des pensées calmes et sereines.

Une fois entré dans cette voie, je ne revins plus sur mes pas.

J'avais renoncé à mes pueriles tentations de révolte; j'étais décidé à accepter docilement la règle qui n'est jamais plus pénible que lorsqu'on cherche à s'y soustraire.

J'obtiens facilement de travailler avec Palot.

Il était chargé de graver des coquillages et d'en faire des imitations de camées antiques.

Il était devenu d'une rare habileté dans le maniement des outils qu'il n'avait jamais eus entre les mains avant son entrée en prison.

Il m'aide de ses conseils, je me piquai d'émulation et je ne tardai pas à devenir moi-même assez fort.

La volonté est un puissant levier et l'on trouve à surmonter les obstacles une satisfaction que je n'avais pas soupçonnée.

Chaque journée de travail représentait pour moi un salaire bien légitimement acquis qui devait, à l'expiration de ma peine, former une masse respectable; c'était un encouragement qui allégeait ma tâche.

La règle du silence n'était pas absolument observée dans notre atelier, elle était atténuée par une certaine tolérance qui était plus grande pour moi et pour mon compagnon que pour les autres; le gardien, bien convaincu que nous n'en abuserions pas, ne nous soumettait pas à une surveillance bien rigoureuse.

Toutefois Palot parlait peu, il était naturellement silencieux et rêveur; mais, quand il m'adressait la parole, son langage était toujours empreint d'une rare délicatesse et d'une rare élévation de sentiments; je ne pouvais m'empêcher de me poser la question: « Comment un pareil homme peut-il se trouver parmi nous? » Mais je n'osais la lui adresser.

Il m'indiqua plusieurs livres parmi ceux qui composaient notre bibliothèque; je les lus et j'en conservai une impression salutaire; ils contribu-

rent à m'entretenir dans le courant d'idées où j'étais entré.

Parmi eux se trouvait le volume intitulé: Mes Prisons, par Silvio Pellico.

Quelques mois auparavant, j'aurais rejeté cet ouvrage avec colère; cette douce résignation du prisonnier innocent qui n'a pour ses persécuteurs que des paroles de mansuétude et de pardon, qui supporte tous les raffinements d'une horrible captivité, sans qu'un cri de colère s'échappe de son cachot, m'aurait indigné comme une lâcheté.

Maintenant je la comprenais, je l'admirais.

Je trouvais plus de grandeur dans cette abnégation du chrétien qui courbe la tête sous l'injustice que dans l'orgueil du stoïcisme qui se dresse pour maudire ses bourreaux. Je fis part de mes réflexions à Palot qui me fit une réponse dont je fus frappé.

— La résignation, me dit-il, était plus facile à Silvio qu'à nous, il n'avait pas mérité son sort.

— Et vous, Palot, avez-vous mérité le vôtre?

— Oui, j'ai été coupable.

Je croyais qu'il allait m'en dire davantage, mais il se tut; je respectai son silence et le laissai s'absorber dans ses pensées.

Cet incident raviva sans doute des souvenirs avec lesquels il s'entretenait souvent, car les jours suivants il échangea à peine avec moi quelques paroles.

Il reçut alors une lettre bordée de noir et ouverte

comme toutes celles qui nous parvenaient.

Il la relut plusieurs fois en ma présence et devina sans doute dans mes yeux un muet reproche pour sa réserve avec moi; il me la présenta, elle ne renfermait que ces lignes:

« La personne qui a été la cause involontaire de votre malheur n'est plus; elle est morte en me priant d'invoquer auprès de vous son pardon. »

— Jean, dit-il en reprenant la lettre, j'aurai un service à vous demander, vous me le rendrez quand vous serez en liberté.

— Vous sortirez d'ici avant moi.

— Oui, reprit-il avec ce sourire doux et mélancolique dans lequel se reflétait toute son âme, mais ce sera pour être porté là.

Il me montrait le cimetière voisin dont les feuilles soulevées par le vent d'automne venaient tomber dans nos cours.

Je voulus combattre ce sinistre pressentiment que son teint pâle, ses yeux cernés de noir, sa maigreur ascétique ne confirmaient que trop.

J'avais le cœur serré, mais rien chez lui ne trahissait l'appréhension; il pensait à la mort sans tristesse, l'attendait sans impatience, l'accueillait avec résignation, comme le terme d'une existence qu'il n'avait aucune raison de regretter.

Je lui promis de faire ce qu'il me demandait.

— Je vous dirai quel est ce service, reprit-il, mais auparavant il faut que vous connaissiez mon

vée par la reprise des relations avec le Mexique.

**Intérieur et cultes.** — Crédit total : 446 millions 644,852 fr., dont 53,365,866 fr. pour les cultes. Augmentation : 3,300,249 fr. pour le service général et 4,749,326 fr. pour l'Algérie.

**Postes et télégraphes.** — Crédit total : 416 millions 2,570 fr. Augmentation : 4 millions 988,061 fr.

**Guerre.** — Crédit total : 575,505,532 fr. Augmentation : 5,225,447 fr.

**Marine.** — Crédit total : 202,952,494 fr. Augmentation : 6,746,383 fr.

**Instruction publique et beaux-arts.** — Crédit total : 69,909,451 fr. pour la première et 8,489,550 fr. pour les seconds. Augmentation : 6,474,225 fr. pour l'instruction et 230,500 fr. pour les beaux-arts.

**Agriculture.** — Crédit total : 35,988,204 fr. Augmentation : 712,585 fr.

**Travaux publics.** — Crédit total : 434 millions 485,527 fr. Augmentation : 3,307,046 francs.

## Chronique générale.

Une cabale se monte en ce moment à la Chambre contre le Sénat ; quelques membres, dans l'Union républicaine et l'extrême gauche de la Chambre basse, recrutent à cet effet. L'objectif est de remettre en aucun cas le rétablissement par le Sénat de crédits supprimés par la Chambre, rétablissement qui constitue, suivant les révoltés, un empiètement désastreux des pères conscripts et une violation manifeste de l'article 8 de la Constitution.

Le gouvernement déposera aujourd'hui le projet portant augmentation des députés dans une douzaine d'arrondissements de Paris et de la province. Nous donnons plus haut le chiffre plus que respectable de la dotation de la Chambre basse. Les nouveaux venus, dont le besoin ne se fait nullement sentir, vont allonger sensiblement la colonne des centaines de mille francs. C'est ce que le gouvernement et la gauche appellent faire des économies.

Nous croyons savoir que, sur la demande même de M. Grévy, le conseil des ministres statuera la semaine prochaine sur la fixation de la date des élections générales.

Un procès en diffamation intenté au *Triboulet* par M. le ministre Constans et M. Merlin, préfet de la Haute-Garonne, est venu en appel devant la cour de Toulouse, et fait scandale, à cause des révélations produites par M. Falaleuf, défenseur du *Triboulet*. On en est fort ému dans les cercles gambettistes.

Des députés sont venus s'informer, dans la soirée d'avant-hier, place Beauvau, si M. Constans n'avait pas encore donné sa démission.

histoire ; je vous l'écrirai.

Il avait trouvé moyen de se procurer du papier, une plume et de l'encre ; il consacra de longues heures du jour et de la nuit à écrire les pages suivantes que je lus avidement.

### CHAPITRE XVI

#### HISTOIRE DE PALOT

Il y a sur les côtes de Bretagne un petit port ou plutôt une anse protégée contre les vents d'ouest qui y apportent souvent la tempête.

Personne n'y est dans l'aisance et presque tous les habitants de la pauvre bourgade trouvent à grand-peine leur subsistance dans les produits incertains de la pêche.

C'était là que vivait mon père ; quoiqu'il habitât une misérable cabane et ne sût pas lire, il jouissait d'une grande estime dans le pays, car personne ne portait plus haut le sentiment de l'honneur et le respect de son nom.

Notre famille était nombreuse ; j'avais quatre frères et une sœur ; la mer nous faisait vivre, mais elle nous a fait payer cher ses bienfaits.

Elle nous prit mes quatre frères les uns après les autres ; deux se noyèrent sur les côtes d'Irlande en revenant de la pêche de la morue, les deux autres moururent au service de l'Etat ; l'un fut tué par un boulet russe devant Sébastopol, l'autre mourut en Coehinchine, emporté par les fièvres du pays.

Voici une fête scolaire qui mérite d'être signalée. Elle a été organisée et présidée par l'instituteur communal de Fourdrinoy (Somme). Le cortège était précédé par six malheureuses jeunes filles, vêtues de blanc, le front orné de couronnes en carton. Elles se relayaient pour porter le buste de la *Marianne*. Puis venaient des gamins du village, portant des ombrelles tricolores. Tout ce monde hurlait la *Marseillaise*. L'ensemble était d'un grotesque achevé. La fête s'est terminée au cabaret, et le bal s'est tellement prolongé que, le lendemain matin, M. l'instituteur n'a pu faire la classe.

Les maires républicains de deux communes importantes du canton de Montbenoit (Doubs) viennent de faire faillite à quelques jours d'intervalle.

Ces deux personnages se distinguaient par l'ardeur de leur républicanisme ; ils étaient francs-maçons de vieille date.

L'un d'eux disait, il y a quelques jours : « Si la République dure encore dix ans, nous ne paierons plus d'impôts. »

Il est douteux que cette prophétie se réalise, mais, en homme pratique, le citoyen maire a commencé par ne pas payer ses créanciers.

**Scandales laïques.** — A Pezèvres, canton de Bédarieux, lisons-nous dans le *Français*, l'instituteur laïque vient d'être condamné à six ans en assises pour crimes horribles dans l'exercice de ses fonctions. Peu avant, celui de Nières, même département, a aussi été condamné pour mêmes faits. Plus récemment, celui de Pradal, même département, s'est trouvé dans la même situation. Enfin, un quatrième, dans le voisinage, a été mis brusquement à la retraite pour motifs analogues, si l'on en croit le bruit public. Silence absolu de la presse si ardente à dénoncer les congréganistes. Avis au sénateur Tolain !

On lit dans la *Gazette de Nîmes* :

« Jeudi matin, vers huit heures, un prêtre passait à côté d'une école communale laïque, tandis que les élèves s'amusaient encore dans la rue, attendant l'heure d'entrer. »

Un d'entre eux avise l'ecclésiastique, passe en gambadant derrière lui et se met à pousser le cri usité, en pareil cas, parmi ses pareils ; trois autres de ses camarades l'imitent en renchérissant, et la contagion aurait pu devenir plus grave si une bonne femme du quartier ne fût intervenue pour imposer silence à ces gamins.

« L'ecclésiastique avait continué sa marche, sans même avoir souci de regarder derrière lui et dédaignant ces petits roquets de la meute révolutionnaire ! »

Excellents fruits de l'éducation laïque !

Ce fut un grand deuil à la maison, car nous nous aimions tous de bonne amitié, mais mon père était un homme d'un fier courage ; il consolait ma mère et lui disait : Ils sont morts en faisant leur devoir ; la vie des marins ne tient qu'à un fil, il faut à chaque instant du jour et de la nuit s'attendre à le voir se rompre.

Toutefois, quand il était seul, il se surprenait à pleurer et trouvait que c'est bien dur pour un père d'élever des enfants qui doivent être la consolation de sa vieillesse et de les voir partir avant lui.

Il restait ferme dans sa douleur, mais ses cheveux avaient blanchi en peu de temps.

Ma sœur nous restait.

C'était un ange de grâce et de bonté.

Elle était l'orgueil de sa famille ; sa douce gaieté entretenait la sérénité dans notre demeure et soutenait le courage de ses parents ; elle n'était qu'abnégation et dévouement ; tous l'aimaient, et quand elle passait, belle et séduisante sous ses vêtements grossiers, on disait : Qui sera assez heureux pour conduire Rose à l'autel ?

Elle était dans l'éclat de ses vingt ans ; elle était forte comme toutes les paysannes de nos côtes ; un riant avenir semblait s'ouvrir devant elle.

Un jour, ma mère tomba malade. Rose courut chercher le médecin ; elle prit chaud, puis le froid la saisit, car la température est capricieuse au bord de la mer ; elle se coucha et ne se releva plus.

On écrit de Marseille, 17 juin :

« Le transport la *Corrèze*, venant directement de Tébarka, est arrivé ici ce matin. »

« Il a à bord le général Vincendon et son état-major, le 40<sup>e</sup> de ligne, la première et la deuxième compagnie du 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. »

« Le débarquement des troupes a lieu actuellement. »

« La *Dryade*, ramenant également des troupes, est attendue d'un moment à l'autre. »

On mande d'Athènes :

« Au moment où à Paris on se dispose à faire un emprunt en faveur du gouvernement grec criblé de dettes de toutes sortes, ici on s'occupe d'un procès destiné à causer un énorme scandale dans le monde entier. »

« Le gouvernement s'est décidé à mettre la main sur une bande de voleurs parmi lesquels se trouvent beaucoup de fonctionnaires qui, depuis un certain nombre d'années, par des faux commis dans les comptes des registres publics, par la falsification des timbres-postes et du papier-monnaie turc, sont arrivés à distraire plusieurs millions. »

## LES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Nous avons bien dit que la substitution de la politique à la charité pour l'organisation des bureaux de bienfaisance entraînerait une diminution dans les recettes. Il était évident qu'en voyant exclure de ces bureaux des hommes d'une honorabilité parfaite et d'une compétence éprouvée, les donateurs feraient le vide autour des caisses.

Les journaux républicains contestèrent le bien fondé de nos observations et annoncèrent bruyamment que leurs amis combleraient le déficit par de généreuses offrandes. Il n'en a point été ainsi, et M. Emile Ferry, maire du neuvième arrondissement, est obligé de le constater dans le rapport qu'il a rédigé, au nom du conseil de surveillance de l'Assistance publique, sur les bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements de Paris.

Les recettes ont diminué dans une proportion considérable et le mouvement de décroissance est tel que M. Emile Ferry propose de réduire d'une façon notable l'importance des secours à distribuer aux indigents.

On sera, d'autre part, obligé, sous peine de mécomptes administratifs, d'augmenter la subvention accordée aux bureaux de bienfaisance.

Ainsi, il est bien prouvé que les catholiques, qui ne sont plus représentés dans les bureaux, alimentaient pour la plus grosse part les fonds de secours ; il est établi que les républicains et libre-penseurs ont pour le peuple une affection qui ne se traduit pas en espèces sonnantes. Ils sont plus aptes à enlever aux pauvres les consolations de la vie future qu'à soulager les misères de la vie présente, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel.

Cette fois le coup fut trop fort pour nos parents : leur courage était brisé ; ils sanglotaient auprès du lit où s'éteignait doucement ma sœur.

Elle cherchait à les consoler, et, me montrant à eux :

— Paul, vous reste, vous vous devez à lui comme il se doit à vous.

Et elle trouvait des paroles d'un charme indicible pour consoler ces vieillards courbés sous le poids de la douleur.

Une heure avant d'expirer, elle me fit signe d'approcher.

Paul, me dit-elle d'une voix si faible que j'avais peine à l'entendre, tu as de grands devoirs à remplir ; nos frères sont morts et moi je vais mourir ; il faut que tu nous remplaces tous auprès de nos parents ; il faut que tu te consacres à adoucir l'amertume de leurs regrets.

« Une grande et sainte mission t'est réservée, mais elle ne pourrait effrayer qu'un cœur faible. »

« Je te connais assez pour être sûre que tu sauras la remplir. »

Je lui fis la promesse qu'elle me demandait et elle fut plus tranquille ; elle avait raison de croire à ma sincérité, elle ne prévoyait pas, je ne prévoyais pas qu'un jour je donnerais un cruel démenti à mes paroles.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Il est bon, en effet, de faire remarquer que dans le budget actuel se trouvent encore les aumônes de beaucoup de personnes qui, quoique atristées par des injustices scandaleuses et une ingratitude coupable, ont consenti, bien à tort, de verser leur contingent entre les mains de l'administration.

Hâtons-nous de dire que si nos amis ont pensé qu'il fallait démontrer l'impuissance républicaine pour le bien, ils n'ont point, comme on les en accusait sottement, organisé la grève de la charité. Les pauvres ont reçu, par voie de souscription privée, d'abondants secours, et ainsi le déficit dans les recettes officielles ne lèse que l'amour-propre de gens plus empressés à dénigrer qu'à imiter ceux qui font de leur fortune et de leur dévouement un usage digne de tous les éloges.

(Union.)

## ALGERIE.

Commandant du 49<sup>e</sup> corps à guerre.

Alger, 16 juin, matin.

Le colonel Brunetière envoie le rapport suivant sur le combat d'hier contre les Laghouats :

La colonne des Laghouats est complètement anéantie ; ils ont laissé 66 morts sur le terrain et emporté de nombreux blessés.

Parmi les morts se trouve un cadet des Laghouats, dont le drapeau est entre les mains de l'agha Siraoui, ainsi que des femmes, des enfants, de nombreux fantassins.

On peut porter à 4,500 le nombre des chameaux que nous avons pris.

Le combat a été engagé par les goums, d'une façon excessivement vigoureuse. Ma colonne, que j'avais formée en carré avec mon convoi au milieu, n'a pas eu à faire usage de ses armes.

La tenue de la troupe a été calme, et nous avons appuyé les goums pendant environ 5 kilomètres.

Les Harrars ont perdu une vingtaine d'hommes, parmi lesquels le cadet des Chouins, qui a été très grièvement blessé.

Nous avons repris trois Espagnols qui ont échappé à la destruction des chantiers d'alfa.

Je suis presque certain, d'après la quantité de chameaux pris et la présence de femmes et d'enfants, que les Laghouats, après avoir rejoint Bou-Amena, s'étaient chargés d'amener, par l'est du Chott, la majeure partie du convoi de ce dernier, ainsi que les femmes, les enfants et sans doute les troupeaux des tribus des Harrars et des Gharaks qui avaient fait leur soumission à l'agenteur.

Bou-Amena, avec le reste de son convoi, après avoir successivement cherché à traverser le Chott à Amiat-Dierkia et Sfisifa, ce qu'il n'a pu faire, à cause de la proximité ou de la présence des colonnes Detric et Duffhol, se dirigeait sur le Kreide-el-Bedrous.

J'apprends à l'instant que, sachant ce passage gardé par la colonne Mallaret, il a appuyé plus à l'ouest.

Le goum de Saida serait sur ses traces, appuyé par six compagnies d'infanterie, une section d'artillerie et un escadron qui sont à Khalfallah. On suppose que le goum de Beni-Mathar, de la colonne Mallaret, est en contact avec l'ennemi. Le colonel Mallaret serait donc prévenu de sa marche.

Le calme se rétablit à Saida et aux environs.

J'ai de bonnes nouvelles de Géryville.

Le goum du commandant Fossoyeur vient d'enlever aux insurgés un millier de moutons et un troupeau de bœufs.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 juin.

La Bourse est animée et ferme. On maintient très-facilement les cours antérieurs, et il y a un mouvement d'avance sur un certain nombre de titres. Le 5 0/0 ouvre à 119.50 et s'arrête à 119.47 en clôture. L'amortissable ancien et le nouveau sont à un franc d'écart, de 88.35 à 87.35. L'Italien fait 94.40.

L'action du Crédit Foncier reproduit ses plus hauts cours. On cote 1,772.50. A ce prix il y a de nombreux achats importants faits en prévision du tirage des obligations communales et du capital social. Les obligations communales nouvelles 4 0/0 sont recherchées. Le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie est à 740.

Les demandes sont très-nombreuses sur les actions de la Société des Magasins généraux de France et d'Algérie à 680. L'action de la Banque de France est à 57.80. C'est aujourd'hui le dernier jour pour la souscription à l'emprunt grec. L'éché de cette opération va même au-delà de ce qu'on pouvait prévoir. Il en résulte beaucoup de lourdeur sur l'action du Comptoir d'Escompte.

Crédit Mobilier français est très-ferme à 775. La Banque Nationale est recherchée à 725. Le Crédit Foncier Maritime est aux environs de 620. Les Bons de l'Assurance Financière sont à 270. Le Crédit général français a largement franchi le cours de 800. On est à 815. Le Crédit de France, ancienne Société générale française de Crédit, donne lieu à des transactions très-animées. On met ce titre en portefeuille en raison de la hausse importante qui est en vue.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous écrit de Saint-Florent :

« MM. les vélocipédistes devraient bien prendre plus de précautions qu'ils n'en prennent, en général, lorsqu'ils rencontrent des chevaux attelés. Ils sont cause parfois, sans le vouloir évidemment, de graves accidents. Hier encore, M. Champeaux, médecin à Saumur, se rendant à Saint-Florent, a été victime d'un accident qui s'est produit par suite de la marche, en sens contraire de sa voiture, d'un vélocipède. »

Au moment où M. Champeaux, venant de Saumur, tournait pour entrer dans le bourg de Saint-Florent, un vélocipède, aussi distingué que rapide, débouchait et arrivait à toute vitesse, en face du cheval de M. Champeaux.

Le cheval, pris de frayeur, tourna bride instantanément, renversa la voiture qu'il traîna ainsi sur un espace de quinze mètres et finit par s'abattre. Pendant ce temps, M. Champeaux renversé sur le côté droit, avait tout le poids de la voiture sur le bras, et portait son domestique, tombé sur lui.

Grâce au courage de plusieurs ouvriers présents au moment de l'accident, on put le dégager et maîtriser le cheval, ce qui évita un plus grand malheur.

M. Bouvet, négociant à Saint-Florent, a eu l'obligeance de faire atteler son cheval et de ramener M. Champeaux dans sa voiture. Ce dernier n'a eu aucune fracture; les chairs du bras et de l'épaule ont été fortement pressées; il éprouve aussi de violentes douleurs au côté gauche. Il y a tout lieu d'espérer que cet accident n'aura pas d'autres suites.

Nous profiterons de cette occasion pour exprimer le vœu que, tout en respectant le droit de circulation de MM. les vélocipédistes, une réglementation spéciale intervienne, pour qu'ils soient obligés de s'arrêter lorsqu'ils rencontrent des chevaux attelés, ou qu'ils ne s'adonnent à leurs exercices que là où ils ne peuvent faire courir aucun danger. »

Demain dimanche, la procession de la Fête-Dieu à Dampierre aura lieu à 3 heures et demie et sera présidée par M. de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux.

Une section des pompiers de Saumur, sous le commandement du sous-lieutenant Vennevier, part demain matin pour Tours afin de prendre part au Concours qui doit avoir lieu en cette ville dans la même journée.

Aux termes d'un décret du 12 juin courant, les conseils d'arrondissement se réuniront le lundi 18 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Ils se réuniront le lundi 26 septembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra également durer plus de cinq jours.

### ANGERS.

Demain dimanche 19 juin, la procession générale de la Fête-Dieu, si chère à la ville d'Angers, aura lieu comme à l'ordinaire.

Elle partira de la Cathédrale à 9 heures 1/2 et suivra le même parcours que les années précédentes.

Nous rappelons que les courses d'Angers auront lieu demain dimanche 19 et mardi 24 juin.

### THOUARS.

Le journal de Thouars rapporte que des ouvriers, qui travaillent à la ligne de fer en construction de Niort à Montreuil-Bellay, se livrent à des violences envers de paisibles habitants.

« A Thouars, le sieur Auguste Grellier a été assailli, à 10 heures du soir, par une bande de malfaiteurs, qui, à la suite d'un

change de quelques paroles, lui ont érasé la figure à coups de poing. Le sieur Gaudenci, qui accompagnait Grellier, a été aussi maltraité. »

« Deux chemineaux ont exercé des actes de violence contre les nommés Pichon, Guillemain et son beau-père. »

« Trois habitants de Thouars ont été attaqués, sans motif, par des terrassiers qui étaient ivres. Il y a eu lutte et échange de coups de poing. »

« Aux Hameaux, canton de Thouars, un marchand de blé, de Sainte-Verge, et quatre autres individus sont entrés dans l'auberge de M. Potet, près de la gare. Ils ont insulté la servante, ont frappé M. Potet. Le garde-barrière et sa femme, accourus au secours de M. Potet, ont été très-maltraités. Ces bandits, voyant les gens du village qui s'armaient de fourches, ont déguerpi. »

Il est à désirer que des mesures soient prises pour empêcher le renouvellement de pareilles scènes de violence qui ne laissent personne en sécurité.

### TOURS.

Cent quarante et un orphéons, musiques d'harmonie et fanfares se sont fait inscrire pour le Concours musical qui aura lieu à Tours les dimanche 3 et lundi 4 juillet prochain.

Les sociétés sont classées par divisions, sections et groupes, d'après le tirage officiel du 12 mai 1881.

Pour ce qui concerne les musiques d'harmonie, nous trouvons :

Division d'excellence. — Harmonie du Bon-Marché (Seine); Société Philharmonique de Jarnac (Charente); musique municipale du Mans.

Première division. — Harmonie de Châtellerault.

La musique municipale de Saumur est classée dans la 1<sup>re</sup> section de la deuxième division, avec l'Harmonie d'Amboise.

La 2<sup>e</sup> section, même division, comprend la musique municipale de Blois.

Enfin, la troisième division (trois sections), comprend dix-sept sociétés.

### POITIERS.

Hier matin, à 7 heures, a eu lieu, dans le champ de tir de Biard, en présence du général Logérol, le tir d'honneur du 20<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

A l'heure où nous mettons sous presse, dit le Journal de la Vienne, les artilleurs reviennent du champ de tir et traversent la ville musique en tête. L'heureux vainqueur est assis sur un caisson dont l'affût est enguirlandé de fleurs et de feuillages.

On parle, dit l'Estafette, du déplacement prochain du préfet de la Vienne, qui succombe devant l'esprit de rivalité de son prédécesseur, M. Granet.

Le 20 juin 1880, le préfet de la Vienne se fit remarquer par ses bévues administratives. M. Constans nomma M. Granet directeur du cabinet et du personnel au ministère de l'Intérieur et des cultes.

Le nouveau préfet de la Vienne apportait quelques qualités dans son poste, et ses subordonnés étaient obligés d'établir entre lui et M. Granet un parallèle qui n'était pas à l'avantage de ce dernier.

Faculté des lettres de Poitiers. — Les examens de la licence ès-lettres commenceront le lundi 4 juillet 1881.

Les inscriptions des candidats seront reçues au secrétariat de la Faculté jusqu'au 4<sup>e</sup> juillet.

### CHATELLERAULT.

La ville de Châtellerault organise, pour le dimanche 28 et le lundi 29 août prochain, un Concours d'orphéons, de fanfares et de musiques d'harmonie avec Festival et Concert.

La commission nous prie de faire savoir que toutes les sociétés musicales de la région sont instamment priées de venir y prendre part et qu'elle sera toute à leur disposition pour les renseignements dont elles pourraient avoir besoin.

### L'ENFANT SEQUESTRE.

Nous avons déjà parlé de ce malheureux enfant, fruit d'une faute de la fille Rivière. Il était resté huit ans chez sa nourrice. Un jour, les Rivière vont le chercher; à peine

en route, le mettant dans un coffre où il étouffe, et, rendus chez eux, le séquestrent sous un esclier. Mais donnons la parole à l'Avenir de la Mayenne :

« Entrons dans la ferme de Bois-Joli. La pièce principale contient deux lits de forme ancienne. L'un était celui des époux Rivière, l'autre celui de leur fils, aujourd'hui défunt. »

« Dans la pièce contiguë, communiquant avec celle-ci par une porte étroite, on voit un autre lit où couchait Marie Rivière. Un rouet, un moulin à sarrasin, une machine à vanner sont déposés dans cette pièce. Tout au fond, dans l'angle de droite, un escalier en planches conduit au grenier. C'est sous cet escalier, dans un réduit masqué par une sorte de porte mobile, que l'enfant avait été séquestré. »

« Jamais les contrevents de l'unique fenêtre qui aurait pu éclairer cette pièce ne s'ouvraient, et l'obscurité dans la niche de l'escalier était toujours complète. Le petit malheureux avait pour lit un berceau en bois, comme on en voit encore à la campagne. Dans ce berceau fait pour un tout petit enfant, il ne pouvait allonger ses pauvres membres et devait se tenir accroupi sur un grabat infect, au milieu de ses ordures qu'on ne se donnait même pas la peine d'enlever. »

« L'enfant ne voyait jamais personne, mais il connaissait au son de leur voix tous ceux qui fréquentaient la maison. Lorsque des voisins devaient entrer dans la pièce où il était, par exemple pour moudre du sarrasin, ses parents donnaient un coup de pied dans la porte. Cela voulait dire qu'il se gardât de bouger, et l'enfant ne bougeait pas, tant sa crainte des mauvais traitements qu'on lui faisait subir était grande. Lorsqu'un bruit quelconque partait de la cachette où il se dissimulait, les Rivière l'attribuaient, d'ailleurs, aux rats, disant qu'ils en avaient beaucoup et qu'ils ne pouvaient s'en débarrasser. »

« La petite malheureuse a passé dans cette tombe, à peine vêtue de méchants haillons, trois hivers, parmi lesquels celui de 1880, cette année où nous vîmes la neige rester si longtemps sur la terre. »

« Et, pendant qu'il se mourait ainsi de froid et de faim, sa mère couchait dans un lit, à deux pas de lui... Sa mère! J'ai pourtant entendu dire que, deux ou trois fois, par des nuits glacées, Marie Rivière avait pris le malheureux enfant dans son lit, mais qu'elle avait dû renoncer à l'y garder à cause de ses parents. Puisse ce détail être vrai, car il prouverait que tout sentiment n'était pas éteint dans cette âme obscure et, sans aucun doute, il lui en serait tenu compte, à l'heure du châtement! »

« Il est bien certain que les misérables voulaient faire mourir l'enfant lentement, de faim. Ils n'osaient le tuer, par peur de la guillotine; ils voulaient s'en débarrasser d'une façon moins dangereuse pour eux, cent fois plus cruelle pour lui. Ils lui donnaient pour nourriture quelques pommes de terre et pour boisson du vinaigre et de l'eau. Le petit malheureux était constamment affamé. Aussi longtemps qu'il en eut la force, il se glissa sans bruit hors de sa cachette et monta au grenier où il mangeait des poignées de blé pour tromper sa faim. Mais bientôt il se trouva dans l'impossibilité de gravir les marches, et c'est alors que ses misérables parents purent compter sur sa mort prochaine. Ils en parlaient, d'ailleurs, devant lui, disant entre eux qu'il en avait au plus pour une quinzaine et qu'ils le mettraient alors dans un fossé avec de la terre par-dessus. Ils avaient même pris leurs précautions pour préparer leurs voisins à la nouvelle de la mort de l'enfant. Sa mère disait qu'elle avait reçu des lettres de la nourrice, que son petit était très-malade et qu'il ne s'en relèverait pas. Cette existence, long martyre, à la pensée duquel on frissonne malgré soi, dura trente-un mois, trente siècles pour la victime. »

### Faits divers.

MORT DU DOMPTEUR MICHELET. — Le Journal de Chartres nous apprend la triste fin du dompteur Michelet, en représentation à Nogent-le-Roi, qui avait eu un bras broyé par un de ses animaux.

Des renseignements fournis par notre confrère, il résulte que c'est au cours d'une représentation que l'accident s'est produit. Michelet, étant dans un état voisin de l'ivresse, est tombé contre la grille de la cage de ses lions, et son bras gauche ayant passé

à travers les barreaux, a été saisi par le lion, qui le lui a brisé en plusieurs endroits. On ne saurait trop louer le courage et la présence d'esprit d'un jeune homme de vingt-cinq ans, Jules Druffin, journalier à Nogent, qui se trouvait au nombre des spectateurs. Il saisit rapidement l'une des barres de fer qui se trouvaient à sa portée, et, frappant le lion sur le museau, parvint à lui faire lâcher prise.

La victime n'a pas survécu aux suites de l'amputation que MM. Guillaumin, médecin à Nogent, et Coin, médecin à Maintenon, avaient dû pratiquer.

On signale de Berne un grave accident survenu à Gummeneu :

Un cheval hydroptique ayant été abattu, la chair en fut déclarée saine et mise en vente. Une soixantaine de personnes sont malades pour avoir mangé de cette viande. Il n'y a eu aucun décès jusqu'à présent, mais tous les symptômes d'un véritable empoisonnement ont été constatés. Une enquête est ouverte.

### Nouvelles à la main.

X... est un bohème de la plus belle eau; il est mis élégamment, mais n'a jamais le sou dans sa poche.

L'autre jour, il sent une main se glisser dans sa poche; il saisit le voleur au poignet, puis tirant son porte-monnaie, il l'ouvre devant le pick-pocket ahuri :

— Tu voulais donc en remettre!

En justice de paix, à la campagne. Une femme est accusée d'avoir volé des cerises.

— Votre état? demande le juge.

— Veuve.

— Ce n'est pas un état, cela!... Garde-champêtre, dites-nous quelle qualité elle prenait quand vous l'avez arrêtée?

— La meilleure qualité, monsieur le juge, tout ce qu'il y avait de mieux sur le cerisier.

Un Parisien, qui est dans un fiacre depuis une heure :

— Ah ça! cocher, vous ne connaissez donc pas Paris?

Le cocher, d'un ton rogue :

— Vous le connaissez, vous?

— Sans doute.

— Eh ben! c'est tout ce qu'il faut!

L'armée territoriale. Un domestique se présente devant le conseil de révision.

— Avez-vous des motifs d'exemption?

— Dame! oui; tous mes maîtres m'ont toujours dit que j'étais incapable de servir.

Entre passagers sur le bateau-mouche :

— C'est curieux, voilà quatre ans que je fais le voyage de Bercy à Auteuil et je n'ai jamais vu prendre un poisson par tous ces pêcheurs qui tendent leur ligne sur la berge.

— Moi, j'en ai vu prendre un, il y a trois ans, l'année de l'Exposition.

— La belle affaire, vous citez une anecdote exceptionnelle!

En cour d'assises. Le président ne cesse d'interrompre et de tarabuster l'accusé.

— Ah! ça, s'écrie celui-ci à bout de patience, je n'ai donc pas le droit d'être innocent?

### ON OFFRE DES CAPITAUX

A intérêt réduit

SUR BONNES GARANTIES

Par hypothèque ou autrement.

S'adresser à M. G. QUARTIER, à Angers, boulevard des Lices, n° 43.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHE-BOUCAULT.

### SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

# REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatos, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très pro-

noncées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625: — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles; je ne puis plus avoir aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180: — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDARD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 15 —	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.	11 h. 55 matin.	11 h. 55 matin.
11 25 —	1 17 soir.	7 40 soir.	4 51 —	11 48 —	9 10 soir.
4 55 —	7 50 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 53 matin.	6 30 soir.
12 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	11 20 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers)
6 — 45 — — — — —	omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir, — — — — —
3 — 32 — — — — —	express, omnibus (s'arrête à Angers).
7 — 15 — — — — —	omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 — — — — —	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus
8 — 21 — — — — —	omnibus
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUIN 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	86 35	»	25	Comptoir d'escompte .....	1095	»	1 25	C. gén. Transatlantique .....	625	»	2 50
3 % amortissable .....	88 55	»	05	Crédit Foncier colonial .....	685	»	»	Canal de Suez .....	1850	»	10
3 % amortissable nouveau .....	87 30	»	15	Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1770	»	15	Société autrichienne .....	807 50	»	1 25
4 1/2 % .....	114 75	»	»	Obligations foncières 1877 .....	365	»	»	OBLIGATIONS.			
5 % .....	119 25	»	10	Obligations communales 1879 .....	456 50	»	50	Est .....	388	»	»
Obligations du Trésor .....	521	»	1	Obligat. foncières 1879 3 % .....	454 50	»	50	Midi .....	399 75	»	»
Obligations du Trésor nouvelles .....	512	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm. .....	780	»	»	Nord .....	403	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	238	»	1	Crédit mobilier .....	770	»	5	Orléans .....	405	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	512	»	»	Est .....	840	»	10	Orléans .....	397	»	»
— 1865, 4 % .....	527	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1840	»	7 50	Ouest .....	397	»	»
— 1869, 3 % .....	408 50	»	1 50	— — — — —	1325	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée .....	401	»	»
— 1871, 3 % .....	400	»	»	Nord .....	2090	»	5	Paris (Grande-Ceinture) .....	390	»	»
— 1875, 4 % .....	512 50	»	50	Orléans .....	1417 50	»	5	Paris Bourbonnais .....	396 50	»	»
— 1876, 4 % .....	515	»	1	Ouest .....	870	»	»	Canal de Suez .....	570	»	»
Banque de France .....	55 5	»	75	Compagnie parisienne du Gaz .....	1585	»	7 50				

Etudes de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Genes.

### A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY

Située commune de Chenelluette-les-Tuffeaux.  
Cette propriété consiste en : Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, fruiterie, grenier; Cave, cellier, remise, écurie, cour et issues;  
Clos, jardin et petit bois;  
Pièce de vigne;  
Le tout forme une contenance d'environ 3 hectares 85 ares.  
Vue magnifique sur la vallée de la Loire.  
S'adresser, pour visiter la propriété et pour renseignements, aux notaires. (404)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire, Le lundi 20 juin 1881, à une heure après midi.  
En l'étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, UNE MAISON D'HABITATION ET UNE BRASSERIE avec sa Machine à vapeur, Situées à St-Hilaire-St-Florent. Cette usine pourrait être appropriée à tout autre genre d'exploitation. Mise à prix : 30,000 fr.  
Pour visiter, s'adresser à M. Hüt, 16, rue de Bordeaux, à Saumur, et pour les renseignements, à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire. (363)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### MAISON ET JARDIN A LOUER

A Saint-Florent. S'adresser à M<sup>e</sup> veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE JOLIE MAISON AVEC JARDIN. Située à Saumur, avenue de la gare de la Vendée, n° 7. S'adresser, pour traiter, au notaire. (417)

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

### A LOUER

PRÉSENTMENT, Avec ou sans le matériel, UN BEAU CAFÉ Très-bien situé à Fontevault. S'adresser, soit au notaire, soit à M. ROUSSEAU, négociant à Fontevault. (419)

A CEDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881, UNE MAISON Sise rue de Bordeaux, n° 50, Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise. S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n° 60. (376)

### A VENDRE

SUR LES ARBRES, LA RÉCOLTE DE 300 ABRICOTIERS Plantés sur un terrain situé à Saint-Lambert-des-Levés, en face l'ancien cimetière. Pour traiter, s'adresser par lettres à M. CADIEU, rue Bonne-Louise, n° 5, à Nantes; Et, pour visiter les arbres, au sieur LEBOUZ, fermier de la Guibardière, en face de la plantation. (410)

### A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

D'OCCASION, Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

### ON DEMANDE UN JEUNE HOMME

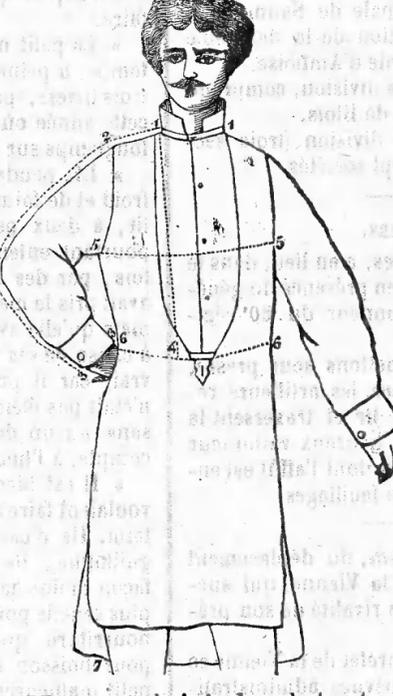
pour apprendre la pharmacie. S'adresser au bureau du journal.

### VILLE DE SAUMUR.

### FÊTE ANNUELLE de la SAINT-JEAN

Place du Champ-de-Foire. A une heure, Mât de cocagne horizontal avec voile.  
A deux heures, Courses en sac.  
A trois heures, Jeu du Baquet.  
A quatre heures, Danses publiques.  
A cinq heures, Illuminations avec lanternes vénitienes.  
Les marchands étalagistes trouveront aide et protection. (415)

## CHEMISERIE SPÉCIALE



### Mesures à joindre à toute commande :

- 1<sup>re</sup> Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2<sup>e</sup> — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3<sup>e</sup> — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4<sup>e</sup> — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5<sup>e</sup> — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6<sup>e</sup> — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7<sup>e</sup> — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

### EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>
	38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.

### Grande Liquidation !!!

Avec remboursement intégral de tous achats de mes excellents vins, après paiement de traite à 60 jours d'envoi, à tous mes clients, des Bons de l'Assurance financière de Paris, équivalant à la somme payée, garantis par des rentes sur l'Etat qui leur sont remboursées d'une manière irréfutable par voie de tirage.

### Franco en gare à Blaye.

228 litres, excellent vin rouge vieux Bordeaux, 1<sup>re</sup> cote, à 110 francs.  
228 litres, excellent vin rouge vieux St-Emilion, à 137 fr. 50.  
Vins fins étrangers, tels que : Madère, Malaga, Xérès, Porto, Alicante, Grenache, Marsala, Muscat, logés en barils de 40 à 42 litres, à 1 fr. 60 le litre; les mêmes vins logés en caisses de 25 à 50 bouteilles assorties, au choix, à 2 fr. 10 la bouteille; les mêmes vins se vendent partout 3 fr. 25 à 3 fr. 50.  
Ecrire à J. LANNA, 24, rue Servandoni, à BORDEAUX. (424)

## A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre  
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

## SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50 — 7,75 — 9 fr. — 9,50.  
Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée. On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

### CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90 — 4,50 — 5,75 — 6,75.  
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75 — 5,75.  
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75 — 7,75 — 8,75.  
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec gurelles et boutonnières brodées, 7,75 — 9,75 — 12 fr.  
Chemises blanches pour enfants, 2,90 — 3,90 — 4,80.

### GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

### CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

### GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

### M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ, Rue d'Orléans, 36, à Saumur, Seul entrepositaire des Bières de Mazerolle et de Châteauroux, A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

### AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée. Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré. A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOULAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### Articles Crespin et Bourrellet.

### HUTEAU FILS

Place Royale, Nantes. demande un voyageur. VINS garantis purs et naturels, 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 200 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

### ADRIANCE, PLATT et C<sup>e</sup>

NEW-YORK. Constructeurs des FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES Buckeye et Adriance. SUGGURSALE A Paris, 10, quai Jemmapes. Envoi franco du catalogue illustré. Saumur, imprimerie P. GODET.